

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 11 | 11 | 11 |

Délibération n°20032026-010

Date de la convocation

Le 16/03/2026

Objet de la délibération

DESIGNATION DU REPRESENTANT AUX ASSEMBLEES GENERALES, A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET AU COMITE DE CONTRÔLE ANALOGUE DE LA SEMERAP

Le Maire

Emeric DECOMBE

Signature et cachet

L'An deux mille vingt six, le vendredi 20 Mars à 19h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. DECOMBE Emeric, TARRIT Maryse, AMBLARD Patrick, BONHOMME Sabrina, FERREIRA Manuel, GALLOIS-THOMAS Audrey, VERNY Elisabeth, CIZERON Marc, BENALI Marie-Hélène, MOREAU Teddy

Absents excusés : DE RYCKE Cyril donne pouvoir à Mme BENALI

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1524-5 et R. 1254-3 et suivants

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

De désigner

- **Mr Patrick AMBLARD**
 - o comme représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP
 - o comme représentant à l'assemblée générale spéciale ;
 - o comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP

D'autoriser **Mr Patrick AMBLARD** à assurer la fonction de Président de l'Assemblée spéciale des Petits Porteurs de la SEMERAP et du comité de contrôle analogue, à siéger au conseil d'administration et également à occuper toute fonction qui pourrait lui être confiée par le conseil d'administration.

D'autoriser **Mr Patrick AMBLARD** membre du Conseil d'Administration à percevoir au titre de sa fonction (vice-président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la Société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 5000 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité de 100 € brut par présence en réunion.

Suppléant : Mr Teddy MOREAU

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 063-216303255-20260320-20062026_010-DE

Commune de SAINT-BONNET LES ALLIER
MAIRIE DE SAINT BONNET LES ALLIER
République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.**

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026